

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 83/104 /du 3/02/83

portant nomination à titre normal et à titre
exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais

(Raffinerie)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

GRAND MAITRE DE L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo ;
VU - le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU - le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU - le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
VU - le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du Conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU - le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la remise des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
SUR proposition du Camarade Ministre des Mines et de l'Energie ;
Après avis de la Chancellerie ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

AU GRADE D'OFFICIER :

- Monsieur Mayanga TAN PANZA : Directeur de la Raffinerie Nationale de Pétrole.
- Monsieur Jacques CELERIER : Président de la Société TECHNIP
- Monsieur André TARALLO : Directeur Etranger de la Société SNEA.
- Monsieur Jean-Pierre VIGNAUD : Avocat.
- Monsieur Gérard de LA COUSSAYE : Président de GEMARKT
- Monsieur David MOKENLABEKA : Agent de la Raffinerie
- Monsieur Bernard MARTIN : Avocat
- Monsieur Jacques FAUVEL, Conseiller Technique au Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 2. : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

AU GRADE DE CHEVALIER :

- Monsieur Georges TSIAOU : Agent de la Raffinerie
- Monsieur Julien MAVOUNGOU : Agent de la Raffinerie
- Monsieur Raymond BONDOLBOU : Agent de la Raffinerie
- Monsieur Joseph KITSOUKOU : Agent de la Raffinerie
- Monsieur Pierre NDONDA : Chef Division Equipement INP

- Monsieur Nestor MAWANDZA : Chef Division Production RNP
- Monsieur Jean LAUSSU : Directeur des Projets TECHNIP
- Monsieur Jean SANNE : Directeur des Ventes TECHNIP

ARTICLE 3.: Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 en ce qui concerne la nomination à titre normal.

ARTICLE 4.: Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 3 Février 1983

- Colonel Denis SASSOU-NGUESSO. -